

# Pensions: la CGSP prête à partir en grève

■ Son préavis vaut pour tous les secteurs, à partir du 16 juin.

La CGSP a déposé un préavis de grève à durée illimitée à partir du 16 juin en raison des mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la fonction publique et des entreprises publiques autonomes concernant notamment les pensions, annonce-t-elle mardi. Un courrier en ce sens a été envoyé au Premier ministre Charles Michel (MR) ainsi qu'aux différents ministres-présidents des entités fédérées. Le syndicat socialiste – le seul à avoir déposé un tel préavis – couvrira l'ensemble des actions en relation avec le dossier des pensions que pourraient mener ses affiliés à partir de cette date.

*“Ce préavis sera d'une durée indéterminée afin d'être d'ores et déjà prêt pour les autres dossiers pensions à venir, précise-t-il. Plusieurs projets de réforme arrivent en effet à leur terme et nous voulons éviter d'être convoqués en urgence et de ne pas pouvoir respecter les délais pour le dépôt d'un tel préavis”,* explique Michel Meyer, président de la CGSP fédérale. Aucune action n'est cependant prévue pour le moment.

**La SNCB pas concernée à ce stade**

Ces différentes réformes constitueront un recul financier pour beaucoup

d'agents, ce qui est inadmissible, dénonce le syndicaliste socialiste, qui constate que le gouvernement applique “aveuglément” son programme. Il assure être attentif dans le cas où l'exécutif fédéral essaierait de passer en force.

L'incidence pécuniaire pour les différentes entités fédérées sera, par ailleurs, grande, prédit M. Meyer, qui n'est pas certain que celles-ci auront les moyens pour financer les effets de ces réformes.

De son côté, le vice-président de la CGSP fédérale Chris Reniers indique que “les discussions au sein du Comité A (dont Charles Michel est le président, NdLR) ne sont encore qu'informelles. Nous avons toutefois déjà reçu des textes et ils ne laissent pas augurer le meilleur. Il semble ainsi que le gouvernement a l'intention de réaliser des coupes dans les droits à la pension des gens”, craint-il, évoquant notamment les dossiers des métiers lourds, des carrières mixtes, des pensions pour raison médicale.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents, ajoute encore la CGSP.

Dans le cas d'une grève, sa division Cheminots doit toutefois déposer un préavis spécifique, ce qui n'a pas encore été le cas. D'après M. Reniers, une telle démarche n'est “pour le moment” pas prévue. (Belga)